

G5.3 Comment aménager les territoires ultramarins français, pour faire face à leurs spécificités (points communs et particularités) ?

Tout d'abord Des territoires avec des points communs (ZÉE)	De plus Des territoires qui conservent des particularités (DROM / COM / Territoire à statut particulier)	Enfin Des territoires à aménager non sans difficulté (Aménagement du territoire)
--	--	--